

objet :
Avis sur le projet d'arrêté portant sur
une nouvelle délimitation du gisement
naturel de pétoncles dans le Pertuis
Breton.

Monsieur le Directeur Régional des
Affaires Maritimes
17021 LA ROCHELLE CEDEX 1

Nos réf. : 0400/ROCH/GB/myt
Vos réf. : courrier Affaires Economiques n°6133//DRAM

L'Houmeau, le 27/08/03

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande d'avis en date du 12 août 2003 sur le projet d'arrêté portant sur une nouvelle délimitation du gisement naturel de pétoncles dans le Pertuis Breton, j'ai l'honneur de vous confirmer que l'argumentation exposée par le Comité Régional des pêches maritimes sur la distribution des pétoncles correspond bien aux informations dont nous disposons grâce aux visites de gisement. L'avis de l'Ifremer est en conséquence favorable.

Concernant l'impact sur l'ajustement de l'effort de pêche à la ressource sur lequel vous m'interrogez, cette modification de la délimitation du gisement n'aura probablement qu'un impact relativement limité sur la localisation des pêches. Cet ajustement restera donc comme par le passé largement dépendant du nombre de licences attribuées et du nombre d'heures d'ouverture de la pêche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. BIAIS,
Responsable du Laboratoire « *Ressources halieutiques* »
IFREMER-La Rochelle

Institut français de recherche
pour l'exploitation de la Mer

Station de La Rochelle
Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

telephone 33 (0)1 46 48 21 00
telecopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>